Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026040-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-040
OBJET : CENTRE CULTUREL – REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE

Le Maire expose :
« Le centre Culturel a été loué au nom de l'US Val d'Izé football par les jeunes de l'association, pour une soirée ; un acompte a été payé par l'un des organisateurs M. Maxence POIRIER.
La soirée n'a pas pu avoir lieu, M. Maxence Poirier a demandé le remboursement de l'acompte.
Le service de gestion comptable a rejeté le remboursement de l'acompte, pointant, l'incohérence entre le titulaire du contrat : club de foot et le payeur, ainsi que le non respect du délai d'annulation.
Eu égard à l'investissement des jeunes au sein du club de foot, à leur envie d'organiser des événements, il vous est proposé de m'autoriser à déroger aux dispositions du règlement de location des salles afin de permettre ce remboursement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à ne pas appliquer le règlement à la location du centre culturel en date du 20 février 2026, afin de permettre le remboursement à M. Maxence POIRIER de l'acompte versé d'un montant de 196 euros.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de cette délibération

MAIRIE DE VAL D'IZÉ 35 (Ille-et-Vilaine)

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

Place Jean Poirier - 35450 VAL D'IZÉ
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site : www.valdize.fr